

Québec, le 28 février 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 février dernier, par l'entremise d'une question inscrite au feuillet, M<sup>me</sup> Madwa-Nika Cadet, députée de Bourassa-Sauvé, a demandé des informations sur les mesures particulières à mettre en place auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour s'assurer que les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité soient respectés.

Premièrement, les informations publiées dans un article du Journal de Montréal sont véridiques, c'est-à-dire que sept employés de la CCQ ont été remerciés au cours des cinq dernières années pour des motifs reliés à l'éthique. Étant donné la mission de la CCQ, mes attentes à l'égard de l'organisation en matière d'intégrité et d'éthique sont élevées. C'est pourquoi je me suis assuré que l'organisation avait des repères éthiques clairs et précis et en assurait le respect de manière rigoureuse.

Plusieurs actions sont en place à la CCQ depuis déjà quelques années afin de garantir le respect des normes de l'organisation par l'ensemble de ses 1 250 employés déployés à travers le Québec :

- Un poste de conseiller à l'éthique a été créé au sein de l'organisation;
- Une déclaration d'intérêt doit être signée obligatoirement par tout le personnel, incluant un processus de vérification;
- Un code d'éthique, accompagné par un guide pratique, est distribué à l'ensemble des personnes embauchées et disponible en ligne;
- Une formation obligatoire en matière d'éthique et d'intégrité doit être suivie par tout le personnel;
- Des outils de communication internes misant sur la prévention sont produits de manière continue;

... 2

- La CCQ est associée avec l'École des dirigeants HEC Montréal dans le cadre de son certificat en éthique et conformité.

Par ailleurs, la CCQ poursuit ses travaux afin de mettre en place des outils numériques supplémentaires permettant de gérer encore plus efficacement la protection des renseignements personnels des clients et l'accès interne aux données et dossiers de l'organisation.

À la lumière des informations qui m'ont été transmises, je suis d'avis que la CCQ applique rigoureusement le cadre législatif et réglementaire auquel elle est soumise, agit promptement lorsque des enjeux éthiques se posent et met à la disposition de son personnel des outils complets pour que tous comprennent l'importance d'être irréprochables.

Veuillez agréer, cher collègue, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail,



Jean Boulet